

sujet de ces chiffres, l'ancien combattant doit payer 10 p. 100 des \$6,000 et tout l'excédent de ce montant, ce qui porte sa mise de fonds à \$1,500.

L'hon. M. MACKENZIE: Combien par mois?

M. FRASER: Je m'en tiens aux chiffres fournis par le ministère.

L'hon. M. MACKENZIE: Combien cela représente-t-il par mois, sur une période de vingt-cinq ans?

M. FRASER: Le rapport n'en fait pas mention. Il ne signale que ce que l'ancien combattant aura à payer pour sa maison.

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable député sait-il qu'il en coûtera à l'ancien combattant au cours des vingt-cinq prochaines années entre \$20 et \$25 par mois?

M. FRASER: Combien par mois?

L'hon. M. MACKENZIE: Vingt dollars, avec l'allocation additionnelle. Qu'on m'indique un seul pays qui traite mieux les anciens combattants. Vous discutez une question dont vous ignorez tout.

M. L'ORATEUR: A l'ordre! Personne ne doit interrompre l'honorable député sans sa permission.

M. FRASER: Le ministre voudra bien me dire ce qu'il en coûte aux anciens combattants.

L'hon. M. MACKENZIE: Volontiers. Il leur en coûte de \$20 à \$25 par mois pendant une période de 25 ans, un amortissement étant prévu à un taux d'intérêt de 3½ p. 100

M. SINCLAIR (Vancouver-Nord): Peut-on obtenir ces maisons à un coût moindre?

L'hon. M. MACKENZIE: L'ancien combattant devient ensuite propriétaire de sa maison.

M. FRASER: Il est dit dans le dossier que j'ai reçu du ministère des Affaires des anciens combattants que si un ancien militaire veut acheter une maison, il doit verser au comptant \$1,500 pour une habitation coûtant \$6,900, pour laquelle personne n'aurait voulu payer \$2,500 en 1939.

M. SINCLAIR (Vancouver-Nord): Que l'honorable député s'en tienne au commerce du tabac, qui lui est plus familier.

M. ROSS (St. Paul's): Attendez votre tour pour prendre la parole.

M. FRASER: Si l'honorable député de Vancouver-Nord (M. Sinclair) n'est pas mieux renseigné sur ses propres affaires qu'il ne l'est sur les miennes, ses connaissances sont bien médiocres.

[M. Fraser.]

M. MacNICOL: Il devrait au moins ne pas s'exposer.

M. L'ORATEUR: A l'ordre! L'honorable député a déjà parlé pendant quarante minutes.

M. MERRITT: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si les honorables vis-à-vis continuent de lancer des interruptions sans se lever, vous devriez, je crois, procéder comme on le fait lorsqu'une dispute s'élève pendant une joute de foot-ball, c'est-à-dire tenir compte de la perte de temps causée par les interruptions.

Une VOIX: Il avait cinq minutes de plus.

M. LIONEL BERTRAND (Terrebonne): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de discuter à fond tous les aspects du budget. Je n'ai rien d'un expert en la matière. Je voudrais cependant donner quelques opinions qui me sont personnelles, d'autres qui sont celles de mon comté, et ajouter quelques propositions qui me semblent d'actualité.

Sur le budget, je n'ai que quelques considérations à exposer. Les réductions d'impôt, annoncées le 27 juin par le ministre des Finances, (M. Ilsley) ont été accueillies avec plaisir. Je dois ajouter bien franchement toutefois que la population a été désappointée du fait qu'elle doit en 1946 supporter le fardeau actuel des taxes et qu'il lui faille attendre à 1947 avant d'obtenir un soulagement. Ecrasé sous les impôts pendant cinq ans, le public attendait une considération particulière. J'admets que le Gouvernement, pour faire face à ses multiples obligations, a besoin de revenus. Mais il semble à plusieurs, monsieur l'Orateur, que le Canada va trop vite, tant dans le domaine international que national. Certes tous les Canadiens désirent que leur pays jouisse à travers le monde du prestige qui lui revient, mais le fait d'appartenir à toutes les organisations mondiales, de prêter largement, d'être généreux, de nous immiscer dans nombre de champs d'action nouveaux, exige des millions de dollars de la population canadienne. D'autre part, le public estime, et non sans raison, que les besoins canadiens doivent être les premiers satisfaits. Il importera alors au Gouvernement de voir tout de suite quelles sont les dépenses qu'il peut éliminer, pour en arriver premièrement à réduire plus largement les taxes, et secondement, à accorder à la population certaines mesures législatives que des circonstances nouvelles motivent amplement.

On se plaignait par exemple de la taxe sur les rafraîchissements. On aurait dû l'enlever, ou du moins la réduire, comme on aurait pu réduire la taxe de guerre sur nombre d'articles que la paix fait accepter maintenant comme des nécessités courantes.